(N° 118.)

Chambre des Représentants.

Séance du 10 Avril 1861.

Administration des Caisses d'amortissement, des dépôts et consignations.

RAPPORT ANNUEL.

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport prescrit par l'article 16 de la loi du 15 novembre 1847, sur les opérations de la Caisse d'amortissement, et de celle des dépôts et consignations, pendant l'année 1860.

Ce rapport fait connaître également la situation des deux Caisses, à la date du 31 décembre dernier.

CAISSE D'AMORTISSEMENT.

Dotations.

Les fonds nécessaires pour procéder à l'amortissement de la dette de l'État, ont été mis semestriellement à la disposition de la Caisse, conformément aux conditions des contrats d'emprunts. Ces fonds, qui s'élèvent à fr. 6,331,726 06 c^{s}, présentent, sur les ressources de l'année 1859, un excédant de fr. 379,392 50 c^{s}, qui provient d'un accroissement des intérêts des titres amortis, et d'un semestre de la dotation affectée, par l'article 4 de l'arrêté royal du 12 janvier 1860, à l'extinction de l'emprunt de 45,000,000, mis en souscription le 21 du même mois.

Le tableau ci-après, en désignant les emprunts, établit l'importance des fonds qui doivent concourir à les éteindre.

EMPRUNTS ET DETTES.		FONDS D'AMORTISSEMENT.		
NATURE.	CAPITAL NOMINAL.	DOTATIONS annuelles.	INTÉRÊTS des capitaux amortis.	Total.
Emprunt à 4 p. %, mis en souscription en 1856.	30,000,000 »	300,000 »	533,580 »	833,580 »
Emprunt de 50,850,800 francs, à 3 p. %, contracté en 1838, et dette de 7,624,000 francs, inscrite au grand-livre en 1847, ci	58,474,800 »	584,748 »	791,159 »	1,375,907 »
Dette à 4 1/2 p. %, dérivant de la conversion faite en 1844, des emprunts à 5 p. % de 100,800,000 francs, et de fr. 1,481,481 48 c., ci	95,442,852 »	954,428 52	998,309 24	1,952,737 56
Emprunt à 4 1/2 p. %, contracté en 1841, pour le rachat d'un capital de 80,000,000 de florins, à 2 1/2 p %, mis à la charge de la Belgique, par le n° 7 de l'art. 65 du traité du 2 novembre 1842, ci.	84,056,000 »	423,280 »	424,462 50	847,742 50
Dette à 4 1/2 p. %, résultant de la conversion des emprunts à 5 p %, de 1840, 1842 et 1848, opérée en vertu de la loi du 1er décembre 1852, et augmentée de fr. 20,985,800 27 c., capital mis à la disposition du trésor par la loi du 14 juin 1853 . .	137,615,300 »	788,076 50	286,335 »	1,074,411 50
Dette à 4 1/2 p. %, provenant de la conversion faite en 1857 de l'emprunt à 5 p. % de 1852, et emprunt de 1860 réunis	69,582,000 »	254,410 »	12,937 50	247,347 50
TOTAL. . . . fr.	495,570,952 »	TOTAL. . . . fr.		6,331,726 06
En ajoutant le solde des fonds qui étaient restées disponibles au 1er janvier 1860, soit				973,131 74
on trouve que les moyens dont disposait la Caisse pour les opérations d'amortissement, s'élevaient à fr.				7,300,857 80

Emploi des fonds.

Une somme de fr. 5,757,983 47 c. a servi, pendant l'année 1860, à amortir la dette. L'emploi en a été fait, partie en Belgique, partie à Paris, conformément aux stipulations des contrats, ci . . . . . fr. 5,757,983 47

Le restant disponible, au 31 décembre, applicable au rachat d'obligations 3 p. % et 4 1/2 p. %, jusqu'aux 1er février et 1er mai 1861, est de 1,548,874 33

Les divers emprunts ont participé aux opérations d'amortissement dans la proportion indiquée ci-après :

EMPRUNTS ET DETTES.	SOMMES EMPLOYÉES AUX RACHATS.			CAPITAL NOMINAL des titres rachetés.
	En Belgique.	A Paris.	Total.	
4 p. % de 1856	853,470 08	»	853,470 08	856,000 »
3 p. % de 1838	620,942 55	687,783 75	1,308,726 10	1,681,000 »
4 1/2 p. % (conversion de 1844)	1,602,209 53	»	1,602,209 53	1,721,000 »
4 1/2 p. % (emprunt de 1844)	827,670 48	»	827,670 48	841,500 »
4 1/2 p. % (conversion de 1853)	960,124 62	»	960,124 62	972,600 »
4 1/2 p. % (conversion de 1857 et emprunt de 1860 réunis)	155,782 86	»	155,782 86	157,000 »
TOTAUX. . . . . fr.	5,070,199 72	687,783 75	5,757,983 47	6,209,100 »

Tous les achats se sont faits régulièrement à la bourse, c'est-à-dire en conformité des engagements résultant des actes d'emprunt, et sans qu'on se soit écarté de la voie qui a été suivie depuis l'institution de la Caisse. Les états de situation semestrielle, insérés au *Moniteur*, en établissent la preuve. Ces publications renseignent, jour par jour, l'importance des opérations, le taux des rachats et la date de jouissance des intérêts des obligations. Il n'y a eu aucune exception à la règle que l'administration s'est tracée, bien qu'elle ait le pouvoir d'y déroger.

Indiquons sommairement le capital nominal de la dette, qui, depuis l'origine des emprunts existants, a été amorti :

4 p. % de 1836	fr.	13,984,000 »
3 p. % de 1838		27,585,466 67
4 1/2 p. % (conversion de 1844).		23,025,149 78
4 1/2 p. % (emprunt de 1844)		9,784,500 »
4 1/2 p. % (conversion de 1853).		6,814,600 »
4 1/2 p. % (conversion de 1857 et emprunt de 1860 réunis).		345,000 »
TOTAL DES TITRES AMORTIS. . . .	fr.	81,538,716 45

Il y avait à racheter à la date précitée, des obligations au porteur et des inscriptions nominatives représentant ensemble un capital de fr. 414,032,215 55 c', savoir :

Fr.	16,016,000 »	en 4 p. %.
	30,889,333 33	en 3 p. %.
	72,417,682 22	en 4 1/2 p. % (conversion de 1844).
	74,871,500 »	en 4 1/2 p. % (emprunt de 1844).
	150,800,700 »	en 4 1/2 p. % (conversion de 1853).
	69,037,000 »	en 4 1/2 p. % (conv. de 1857 et emp. de 1860 réunis).
TOTAL. fr.	414,032,215 55	

D'après le dernier rapport, il ne restait à éteindre de la dette amortissable que la somme de fr. 375,241,315 55 c', et bien qu'il ait été racheté, en 1860, des titres pour 6,209,100 francs, cette dette atteignait, au 31 décembre dernier, un capital nominal de fr. 414,032,215 55 c'. Ce changement dans la situation provient de l'emprunt de 45,000,000 de francs, contracté en vertu de l'article 3 de la loi du 8 septembre 1859, et négocié conformément à l'arrêté royal du 12 janvier 1860.

Cours des fonds et frais des rachats.

Il n'y a pas eu, l'année dernière, des variations très-sensibles dans les cours des fonds acquis par la caisse. On pourra s'en convaincre en jetant un coup d'œil sur le tableau suivant, qui présente les taux les plus bas et ceux les plus élevés auxquels se sont faits les rachats pendant les années 1859 et 1860.

EMPRUNTS ET DETTES.	COURS des opérations en 1860.		DIFFÉRENCES.	COURS des opérations en 1859.		DIFFÉRENCES.
	Le plus bas.	Le plus élevé.		Le plus bas.	Le plus élevé.	
3 p. %.	75 1/2	78 1/2	3	63 1/2	79 1/2	16
4 p. %.	95 1/2	98	2 1/2	83	98	15
4 1/2 p. %.	96	98 7/8	2 7/8	87 1/2	97 5/4	12 1/4

Les frais supportés par le trésor du chef des opérations d'amortissement dont il a été rendu compte, s'élèvent à la somme de fr. 19,007 52 c', savoir :

Fr. 13,625 48 pour la commission allouée à MM. de Rothschild frères, par le contrat du 21 juin 1838, relatif à l'emprunt 3 p. %.

5,382 04 pour frais de courtage résultant des rachats effectués en Belgique.

ENSEMBLE. fr. 19,007 52

CAISSE DES DÉPOTS ET CONSIGNATIONS.

Cautionnements des comptables publics et des contribuables.

Le solde des sommes déposées s'élevait, d'après le rapport sur les opérations de l'année 1859, à . . . . . fr.		12,294,980 08
A cette situation, il faut ajouter les versements effectués pendant l'année 1860		1,305,909 36
SOIT ENSEMBLE. . . . . fr.		13,600,889 44
En déduisant le montant des ordonnances de remboursement émises en 1860, soit		953,287 79
Le solde au 1er janvier 1861 était de . . . . . fr.		12,647,601 65

Somme qui se compose :

1° De cautionnements inscrits, montant à. . . . . fr.	12,048,418 91
2° De cautionnements non inscrits, montant à	599,182 74

Cette situation accuse une augmentation de fr. 352,621 57 c' sur les cautionnements en numéraire qui existaient au 1er janvier 1860.

Le rapport précédent fait mention d'une mesure relative aux cautionnements des redevables de droits de douanes et d'accices, dans les cas prévus par la loi du 26 août 1822. Il s'agit de la décision du 4 février 1859, qui permet de fournir ces cautionnements en titres au porteur de la dette publique. Depuis lors, le mode de procéder en cette matière a subi des simplifications qui mettent l'administration à même d'expédier les affaires avec plus de célérité. Les demandes d'inscription et de remboursement des cautionnements se faisaient par l'intermédiaire de l'administration des contributions directes, etc. Je viens de supprimer cet intermédiaire; il s'en suit que les demandes sont adressées directement à la Caisse des dépôts et consignations par les agents en province. C'est un rouage de moins, donc une simplification de plus.

Les cautionnements en fonds publics, pour droits de douanes et d'accises en dépôt, au 31 décembre dernier, chez les agents du caissier de l'État, représentaient un capital nominal de 152,400 francs.

Consignations.

Les consignations judiciaires et légales faites dans les conditions déterminés par la loi du 28 nivôse an XIII s'élevaient, à la date du 1er janvier 1860, à . . . . . fr.		5,883,745 88
Il a été confié à la caisse, pendant l'année 1860.		4,910,734 70
TOTAL. . . . . fr.		10,794,480 58
Les restitutions faites en 1860 étant de		3,622,044 45
il restait en dépôt, au premier janvier 1861. . . . . fr.		7,172,436 13

La partie des consignations ne cesse, comme on le voit, de progresser. Inutile de revenir sur ce qui a été dit à cet égard dans les rapports sur les opérations des années précédentes. Comparons seulement l'année 1860 à l'année 1859 : il a été fait, en 1860, 272 consignations de plus qu'en 1859, et la recette de 1860 excède de fr. 2,467,338 56 c. celle de l'année précédente. Quant aux remboursements qui, en 1859, n'ont été que de 899, ayant pour objet une somme de fr. 2,084,295 80 c., ils se sont élevés, en 1860, au nombre de 997 et au capital de fr. 3,622,044 45 c. Lors de l'organisation de la Caisse, en 1849, le fonds des consignations ne s'élevait qu'à fr. 2,407,292 68 c.; la recette de l'année 1850 n'a été que de fr. 798,764 87 c., et le montant des remboursements de fr. 783,974 43 c. seulement.

Ainsi, la recette est au moins six fois plus élevée qu'elle ne l'était il y a dix ans, et la dépense a à peu près quintuplé. Ce mouvement considérable d'affaires n'a cependant donné lieu à aucune augmentation de frais de régie.

Cautionnements des entrepreneurs, adjudicataires et agents commerciaux.

Les cautionnements des agents de change et des courtiers de commerce sont fournis en numéraire; ceux des entrepeneurs peuvent l'être soit en espèces, soit en fonds publics nationaux.

CAUTIONNEMENTS EN NUMÉRAIRE.

Solde au 31 décembre 1859, d'après le rapport de l'année précédente, ci . . . . . fr.	1,046,368	47
Versements renseignés en 1860	396,104	32
TOTAL. . . . . fr.	1,442,472	79
Il a été remboursé pendant l'année 1860 pour	383,393	69
En dépôt au 1er janvier 1861 . . . . . fr.	1,059,079	10

CAUTIONNEMENTS EN FONDS PUBLICS.

Le capital nominal des titres en dépôt au 1er janvier 1860 a été renseigné au dernier rapport comme montant à. . . . fr.	4,708,150	»
Les dépôts effectués en 1860 étant de.	2,915,000	»
TOTAL. . . . . fr.	7,623,150	»
Les restitutions faites en 1860 s'élevant à	2,264,900	»
il y avait en dépôt au 1er janvier 1861 (capital nominal) . . fr.	5,358,250	»

Placements ou achats.

L'accroissement des recettes de la Caisse des dépôts et consignations a permis d'employer, pendant l'année dernière, une somme de 1,350,000 francs à l'acquisition de fonds publics, par application de l'article 11 de la loi du 15 novembre 1847. Cette somme, jointe à celle de 1,963,000 francs provenant du remboursement des bons du trésor que possédait la caisse, a été appliquée, d'accord avec la commission de surveillance, à l'acquisition d'obligations 4 1/2 p. %, représentant un capital nominal de 3,366,800 francs. La majeure partie de ces acquisitions ayant eu lieu précisément à l'époque où l'emprunt de 45,000,000 de francs a été mis en souscription, elles ont contribué à maintenir les fonds de l'État à des cours favorables.

DEPENSE

Intérêts, à 4 p. % l'an, des cautionnements des comptables et de ceux des contribuables, pour sûreté de droits de douanes et d'accises. . . . . fr.	506,078	04
Intérêts, à 3 p. %, du chef de cautionnements d'adjudicataires.	25,570	83
Intérêts, également à 3 p. %, des consignations de toute nature.	90,694	10
TOTAL DE LA DÉPENSE. . . . . fr.	622,342	97

RECETTE.

Versement au trésor du produit des fonds publics acquis au moyen des capitaux des cautionnements et des consignations. fr.	849,636	48½
Fonds spécial. — Augmentation de revenu provenant de la réalisation de fonds à 3 et à 4 p. % et du remploi en obligations à 4½ p. %	11,220	65
TOTAL. . . . . fr.	860,857	13½
La dépense étant de	622,342	97
l'excédant de recette est de . . . . . fr.	238,514	16½

Cet excédant de recette sur la dépense est à peu près le double de la somme qui a été versée de ce chef, en 1859, dans la caisse de l'État.

Tels sont, Messieurs, les résultats produits par l'administration de la Caisse d'amortissement, des dépôts et consignations, résultats qui se trouvent développés dans les tableaux annexés à ce rapport.

Bruxelles, le 27 mars 1861.

Le Ministre des Finances,

FRÈRE-ORBAN.

ADMINISTRATION DE LA CAISSE D'AMORTISSEMENT.

Observations de la Commission de surveillance, sur le rapport annuel de M. le Ministre des Finances.

Le rapport fait par M. le Ministre des Finances, en exécution de l'article 16 de la loi du 15 novembre 1847, a été communiqué à la Commission de surveillance, qui en a entendu la lecture dans sa séance du 28 mars.

Cet exposé sur l'administration des deux Caisses, pendant l'année 1860, et sur leur situation au 31 décembre dernier, résume d'une manière complète les opérations depuis l'origine de l'institution. La Commission ne pourrait rien ajouter d'utile aux détails dans lesquels M. le Ministre est entré, et qui permettent d'apprécier la marche des services.

Ayant donné son assentiment aux opérations dont il est rendu compte, la Commission croit devoir déclarer que l'amortissement de la dette continue à se faire régulièrement, c'est-à-dire conformément aux conditions des lois et des contrats d'emprunts; que tous les fonds destinés à cet objet ont été employés semestriellement, par des achats faits à la bourse, chaque jour, de manière à éviter les grandes fluctuations dans le cours des obligations de la dette. Les titres amortis ont été brûlés publiquement, en présence d'un membre de la Commission, conformément aux contrats d'emprunts et à l'article 6 de la loi précitée; des procès-verbaux ont été dressés de ces opérations et constatent qu'il a été anéanti des obligations :

Le 16 avril 1860, pour.	fr.	3,213,000 »
Le 22 décembre 1860, pour		1,840,000 »
Le 29 — —		1,483,000 »
TOTAL.	fr.	6,536,000 »

Les capitaux disponibles, provenant des cautionnements et des consignations, ont été appliqués en fonds 4 1/2 p. %, conformément à l'avis de la Commission, qui a également approuvé, au mois de janvier 1860, la conversion en 4 1/2 p. % des bons du trésor, montant à 1,963,000 francs, que possédait la Caisse des dépôts. Cette dernière mesure est venue utilement coïncider avec la mise en souscription, par arrêté royal du 12 janvier 1860, de l'emprunt de 45 millions.

En exécution de l'article 15 de la susdite loi, la Commission a examiné les comptes de l'année 1859, et, après en avoir reconnu la parfaite concordance avec les écritures, elle a provisoirement arrêté ces comptes et clos les registres de comptabilité relatifs à cet exercice.

Elle a, en outre, constaté périodiquement et simultanément les valeurs acquises pour l'amortissement, ainsi que celles provenant de l'emploi des capitaux de cautionnements et de consignations. Les valeurs mises chaque fois sous les yeux de la Commission, concordaient exactement avec celles dont les deux Caisses étaient constituées dépositaires.

La Commission n'a pas, non plus, perdu de vue l'article 43 de l'arrêté royal du 2 novembre 1848, concernant l'obligation d'arrêter tous les ans les registres de comptabilité de l'administration du trésor public. Cette formalité a été accomplie le 31 décembre dernier.

Tout en se référant à ses observations antérieures, relativement au personnel de l'administration, la Commission ne peut que témoigner sa satisfaction du zèle que déploient les employés dans l'accomplissement de leurs devoirs.

Bruxelles, le 28 mars 1861.

La Commission :

TH. FALLON, *président.*
J.-FRANÇ. LOOS.
JACQ. VERREYT.
FERD. SPITAELS.
J.-D. T'KINT-VANDERKUN.

ANNEXES.

ANNEXE N° 1.

SITUATION GÉNÉRALE

DE LA CAISSE D'AMORTISSEMENT,

PRÉSENTANT

LE RÉSUMÉ DES OPÉRATIONS FAITES JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 1860.

FONDS D'AMORTISSEMENT, EMPLOI DE CES FONDS

ET ENCAISSE DISPONIBLE.

DÉSIGNATION.	EMPRUNTS ET DETTES.						
	4 p. % 1836.	3 p. % 1838.	4 1/2 p. % (conversion) 1844.	4 1/2 p. % (emprunt) 1844.	4 1/2 p. % 1853.	4 1/2 p. % (conv. et emprunt de 1857, et emp. de 1860 réunis).	Total.
FONDS D'AMORTISSEMENT.							
Dotations annuelles résultant des engagements contractés par l'État.	300,000 »	584,748 »	954,428 52	423,280 »	788,076 50	234,410 »	3,284,942 82
Intérêts produits pendant l'année 1860, par les capitaux amortis.	533,580 »	791,159 »	998,309 24	424,462 50	286,335 »	12,937 50	3,046,783 24
	833,580 »	1,375,907 »	1,952,737 50	847,742 50	1,074,411 50	247,347 50	6,331,726 06
Dotations et intérêts des années antérieures	11,916,400 »	18,469,790 33	20,720,994 59	8,700,182 75	5,012,944 75	252,212 50	65,972,524 70
	12,749,980 »	19,845,697 33	22,673,731 95	9,547,925 23	6,087,356 25	499,560 »	72,304,250 76
EMPLOI ET ENCAISSE.							
Coût des rachats effectués pour le compte de la Caisse, pendant l'année 1860	833,470 08	1,308,726 10	1,692,209 53	827,670 48	960,124 62	135,782 86	5,757,985 47
Coût des rachats effectués antérieurement	11,916,529 05	18,447,325 40	20,336,141 49	8,427,573 65	5,662,886 71	206,936 66	64,997,392 96
	12,749,999 13	19,756,051 50	22,028,350 82	9,255,244 13	6,623,011 33	342,719 52	70,755,376 45
Encaisse. Soldes actif	»	89,645 83	645,381 13	292,681 10	364,344 92	156,840 48	1,548,874 33
Solde passif	19 13	»	»	»	»	»	
	12,749,980 »	19,845,697 33	22,673,731 95	9,547,925 23	6,987,356 25	499,560 »	72,304,250 76

CAPITAL NOMINAL DES TITRES RACHETÉS ET BRULÉS PUBLIQUEMENT,

OU FRAPPÉS DU TIMBRE D'AMORTISSEMENT.

DÉSIGNATION.	EMPRUNTS ET DETTES.						
	4 p. °/₀ 1850.	3 p. °/₀ 1838.	4 1/2 p. °/₀ (conversion) 1844.	4 1/2 p. °/₀ (emprunt) 1844.	4 1/2 p °/₀ 1853.	4 1/2 p. °/₀ (conv. et emprunt de 1857, et emp. de 1860 réunis).	Total.
Titres rachetés pend. l'année 1860.	856,000 »	1,681,000 »	1,721,000 »	841,500 »	972,600 »	137,000 »	6,209,100 »
Titres rachetés antérieurement. .	13,128,000 »	25,904,466 67	21,304,149 78	8,943,000 »	5,842,000 »	208,000 »	75,329,616 45
	13,984,000 »	27,585,466 67	23,025,149 78	9,784,500 »	6,814,600 »	345,000 »	81,538,716 45
Titres brûlés.	13,551,000 »	26,810,466 67	22,678,149 78	9,647,000 »	6,633,000 »	321,000 »	79,640,616 45
Titres frappés du timbre : *Racheté pour l'amortissement.* . . .	433,000 »	775,000 »	347,000 »	137,500 »	181,600 »	24,000 »	1,898,100 »
	13,984,000 »	27,585,466 67	23,025,149 78 (a)	9,784,500 » (b)	6,814,600 » (a)	345,000 » (a)	81,538,716 45 (c)

ÉTAT COMPARATIF

de la dette dotée d'un amortissement, et de la portion de cette dette amortie au 31 décembre 1860.

CAPITAL NOMINAL.

1° Des titres émis.	30,000,000 »	58,474,800 »	95,442,832 »	84,656,000 »	157,615,500 »	69,382,000 »	495,570,932 »
2° Des titres amortis.	13,984,000 »	27,585,466 67	23,025,149 78	9,784,500 »	6,814,600 »	345,000 »	81,538,716 45
3° Des titres à amortir.	16,016,000 »	30,889,333 33	72,417,682 22	74,871,500 »	150,800,700 »	69,037,000 »	414,032,215 55

(a) Le capital nominal des titres rachetés avant la conversion en 4 1/2 p. °/₀, des emprunts 5 p. °/₀ de 1831, 1832, 1840, 1842, 1848 et 1852, y compris celui qui a été racheté avec la réserve de fr. 5,983,776 27 c[s] (art. 5 de la loi du 1[er] décembre 1852), s'élevait à . . . . . fr. 34,622,113 96

(b) La réduction de la dette flottante au moyen du fonds d'amortissement de cet emprunt (loi du 22 mars 1844, art. 2, § 3), a été de. 495,826 67

(c) Ce qui, avec la somme ci-dessus de 81,538,716 45

porte le capital amorti à la somme totale de. . . . . fr. 116,654,657 08

ANNEXE N° 2.

SITUATION DE LA CAISSE DES DÉPOTS ET

RECETTES.

SOLDES AU 31 DÉCEMBRE 1859.

Des cautionnements 4 p. % restant à inscrire	fr.	923,005 47	
— 4 p. % inscrits		11,371,974 61	
Des ordonnances de remboursement émises et non payées		20,486 90	12,315,466 98
Des cautionnements 3 p. % restant à inscrire.		26,600 »	
— 3 p. % inscrits.		1,019,768 47	1,046,368 47
— en fonds publics. Adjudicataires		4,708,150 »	
— — Contribuables		11,000 »	4,719,150 »
Des consignations non remboursées			5,883,745 88
Des mandats émis à titre d'intérêts de cautionnements 3 p. % restant à payer.			975 56
Des sommes employées à l'achat de fonds nationaux, représentant les capitaux de cautionnements et de consignations			18,790,200 25
Des sommes appliquées à la formation d'un fonds spécial			85,474 32
			42,841,381 46

OPÉRATIONS DE L'EXERCICE 1860.

Cautionnements de comptables et de contribuables.

Versements effectués pendant l'année 1860	1,305,909 36
Cautionnements en fonds publics, pour sûreté de droits de douanes et d'accises, inscrits pendant l'année 1860	197,400 »

Cautionnements des entrepreneurs, adjudicataires et agents commerciaux.

Versements constatés pendant l'année 1860.	396,104 32
Cautionnements en fonds publics inscrits pendant l'année 1860	2,915,000 »
A REPORTER. . . . . fr.	47,655,795 14

CONSIGNATIONS, AU 31 DÉCEMBRE 1860.

DÉPENSES.

OPÉRATIONS DE L'EXERCICE 1860.

Cautionnements de comptables et de contribuables

Ordonnances de remboursement payées par le trésor public.

Savoir :				
Cautionnements 4 p. % en numéraire. . .	Exercice 1858 . . . . . fr.	86 90		
	— 1859	20,400 »		
	— 1860	913,844 35		
Quittances de versement remboursées au moyen de mandats du trésor.		2,900 »		
			937,231	25
Cautionnements en fonds publics restitués pendant l'année 1860			56,000	»

Cautionnements des entrepreneurs, adjudicataires et agents commerciaux.

Mandats émis pour remboursement de cautionnements 3 p. %, payés par les agents du trésor.	383,393	69
Cautionnements en fonds publics restitués pendant l'année 1860.	2,264,900	»
A REPORTER. . . . . fr.	3,641,524	94

RECETTES.

REPORT. . . . . fr.		47,655,795 14

Consignations.

Consignations de toute nature faites pendant l'année 1860, chez les conservateurs des hypothèques, et renseignées dans les états mensuels de l'administration de l'enregistrement. .		4,910,734 70

Crédits.

Crédits ouverts chez le caissier général de l'État, destinés à l'achat de fonds publics,

SAVOIR :

1° Du chef des soldes disponibles des fonds déposés à titre de cautionnements et de consignations	3,058,679 »	
2° Du chef des arrérages et des revenus du fonds spécial	11,220 65	
		3,069,899 65

Achats de fonds publics.

1° Achat pour compte du fonds ordinaire d'un capital nominal de 3,366,800 francs, titres 4 1/2 p. %, ayant coûté . . . . . fr.	3,278,139 72	
2° Achat pour compte du fonds spécial d'un capital nominal de 14,150 francs, titres 4 1/2 p. %, ayant coûté.	13,855 69	
Intérêts avancés par la caisse, imputables sur le Budget des Voies et Moyens	4 20	
		3,291,999 61

Revenus.

Intérêts des fonds publics provenant de l'emploi des capitaux disponibles de cautionnements et de consignations	895,315 48 1/2

A REPORTER. . . . . fr.	59,823,744 58 1/2

DÉPENSES.

REPORT. . . . . fr.		3,641,524 94

Consignations.

Consignations remboursées pendant l'année 1860		3,622,044 45

Dispositions.

Dispositions sur le caissier général de l'État,

SAVOIR :

1° Pour payement des fonds publics achetés au profit du fonds de cautionnements et de consignations . . . . . fr.	3,323,822 92	
2° Idem du fonds spécial.	13,855 69	
		3,337,678 61

Vente de fonds publics.

Réalisation des bons du trésor du portefeuille. . . . . fr.		1,963,000 »

Versements.

Versements faits au trésor public :

1° Des intérêts des fonds nationaux acquis au moyen de cautionnements et de consignations . . . . . fr.	849,636 48½	
2° Du montant des intérêts bonifiés aux vendeurs sur les achats de fonds publics	45,679 »	
		895,315 48½
A REPORTER. . . . . fr.		13,459,563 48½

RECETTES.

	Report. . . . fr.	59,823,744 58½
Intérêts.		
Intérêts de cautionnements 4 p. % liquidés pendant l'année 1860 . . .	506,078 04	
— 3 p. % — . . .	25,570 83	
Intérêts de consignations	90,694 10	
		622,342 97
	Total. . . . fr.	60,446,087 55½

DÉPENSES.

		Report. . . . fr.	13,459,563 48½
Intérêts.			
Ordonnances de payement d'intérêts de cautionnements 4 p. %, émises payables chez les agents du trésor. . . . . fr.		506,078 04	
Mandats de payement d'intérêts de cautionnements 3 p. %, payés par les agents du trésor	25,695 74		
Idem prescrits au profit du trésor public.	6 »		
		25,701 74	
Ordonnances de régularisation des intérêts de consignations		90,694 10	
			622,473 88
SOLDES AU 31 DÉCEMBRE 1860.			
Des cautionnements 4 p. % restant à inscrire	599,182 74		
— 4 p. % inscrits	12,048,418 91		
Des ordonnances de remboursement émises et non payées.	36,545 44		
		12,684,145 09	
Des cautionnements 3 p. % restant à inscrire	67,800 »		
— 3 p. % inscrits	991,279 10		
		1,059,079 10	
— en fonds publics (adjudicataires, etc.)	5,358,250 »		
— en fonds publics (contribuables) . .	152,400 »		
		5,510,650 »	
Des consignations non remboursées.		7,172,436 13	
Des mandats émis à titre d'intérêts de cautionnements 3 p. %, restant à payer		844 65	
Des sommes employées à l'achat de fonds nationaux, représentant les capitaux de cautionnements et de consignations		19,840,200 25	
Des sommes appliquées à la formation du fonds spécial.		96,694 97	
			46,364,050 19
		Total. . . . . fr.	60,446,087 55½